



UNIVERSITÉ
SAVOIE
MONT BLANC

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 10 novembre 2022 -

Délibération n°3.2.10/11/2022

relative à la demande d'accréditation du parcours « Travaux publics » du BUT Génie Civil Construction Durable, IUT Chambéry

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : Demande d'accréditation du parcours « Travaux publics » du BUT Génie Civil Construction Durable, IUT Chambéry

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 26

Quorum : 13

Membres présents : 12

Membres représentés : 4

Nombre de votants : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la demande d'accréditation du parcours « Travaux publics » du BUT Génie Civil Construction Durable (GCCD) proposée par l'IUT Chambéry, telle que présentée en séance et décrite en annexe.

Chambéry, le 14 novembre 2022

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 02 DEC. 2022

Transmise au recteur le : 02 DEC. 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 10 novembre 2022 -

Point n°3.2 de l'ordre du jour

3. Année universitaire 2022-2023

3.2 Demande d'accréditation du parcours « Travaux publics » du BUT Génie Civil-Construction Durable proposé par l'IUT Chambéry (BUT GCCD)

Il est proposé à la commission de la formation et de la vie universitaire de solliciter la régularisation de l'offre de formation de l'USMB, suite à un réajustement de parcours BUT Génie civil-Construction durable.

Notre établissement est accrédité pour délivrer le BUT Génie civil - Construction durable, parcours "Travaux bâtiment" et "Réhabilitation et amélioration des performances environnementales des bâtiments".

Face aux enjeux locaux, l'équipe pédagogique a décidé d'ouvrir à la rentrée 2021 le parcours "Travaux publics" en lieu et place du parcours "Réhabilitation et Amélioration des performances Environnementales des Bâtiments".

Ce parcours "Travaux publics" qui ne figure pas dans la liste de nos parcours accrédités est proposé en alternance (actuellement 15 étudiants inscrits).

Une demande de régularisation de notre offre de formation doit donc être adressée à la DGSIP afin de modifier l'arrêté d'accréditation de l'USMB intégrant le parcours « travaux publics » du BUT GCCD.

► Il est proposé à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) d'approuver la demande d'accréditation du parcours « Travaux publics » du BUT Génie Civil construction durable de l'IUT Chambéry.